

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Les nouveautés en cardiologie liées aux SGLT2 et au diabète depuis janvier 2019

No d'activité : 70548

Date : mercredi le 26 juin 2019

Lieu : Sani Sport

Coordonnées : 7777, boul. Marie-Victorin, Brossard

Objectifs

À la fin de cette séance de formation les participants pourront:

- 1- S'INTERROGER sur l'incidence de l'insuffisance cardiaque et de la maladie CV chez le patient diabétique et leurs impacts sur le suivi à long terme des patients;
- 2- RÉVISER les récentes données CV en lien avec les iSGLT2;
- 3- DÉCIDER de l'implication de ces nouvelles données dans leur prise en charge des patients diabétiques.

Président de séance : Dre Lise Chalut

Horaire

2019-06-26	07:00	07:30	Autre	Arrivée, inscriptions et déjeuner	
2019-06-26	07:30	08:30	Conférence	Les nouveautés en cardiologie liées aux SGLT2 et au diabète depuis janvier 2019	Dr Simon Kouz, cardiologue
2019-06-26	08:30	08:40	Autre	Remerciements, évaluations et départ	

Veuillez confirmer votre présence auprès de :

Mme Julie LeBlanc au 438-863-9768 ou à julie.leblanc@astrazeneca.com

Mme Caroline Labrecque au 514-966-9976 ou à caroline.labrecque@astrazeneca.com

Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.00 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de AstraZeneca

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:

<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.